

# Dossier d'inscription

## 2024-2025

Accueil de loisirs de Perrigny

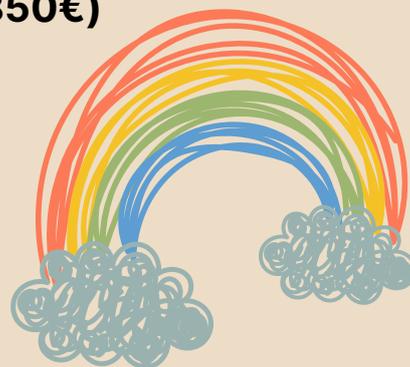


**Afin que l'inscription de votre enfant soit valide, merci de nous fournir les documents suivants :**

- La fiche sanitaire (ci-jointe)
- La fiche d'imposition sur les revenus (celles des deux parents si la déclaration est séparée)

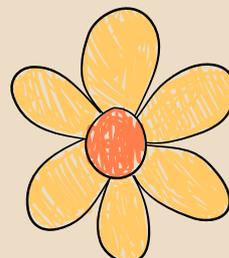
**Dans le cas contraire, le tarif appliqué sera celui des familles bénéficiant de ressources mensuelles PLAFOND (3850€)**

- La photocopie du carnet de vaccinations
- L'assurance extra-scolaire
- PAI (si l'enfant en possède un)
- Règlement intérieur signé



**Vous devez également remplir les mêmes informations sur portail famille : <https://accueilloisirsperigny.portail-defi.net/>**

**Aucune inscriptions ne sera faites sans tous les renseignements nécessaires**



# Fiche sanitaire

## Accueil de loisirs de Perrigny

**Enfant**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Fille  Garçon



### Vaccins obligatoires (merci de joindre la photocopie du carnet de vaccinations)

- Vaccinations antidiptériques; antitétanique, antipoliomyélique (DTP)
- Coqueluche
- Contre les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
- Contre le virus de l'hépatite B
- Contre les infections invasives à pneumocoque
- Contre le méningocoque de sérogroupe C
- Contre la rougeole
- Contre les oreillons
- contre la rubéoles

**En cas de défaut de vaccination. Nous ne pourrons pas accueillir votre enfant plus de 3 mois dans la structure.**

L'enfant suit-il un traitement médical pendant l'année scolaire ? oui / non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

**Aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance**

**Votre enfant a-t-il des antécédents médicaux ou chirurgicaux ?**

---

---

**Votre enfant a-t-il des allergies ?**

---

---

---

**Votre enfant a-t-il un régime alimentaire particulier ?**

---

---

---

### AUTORISATION DE SORTIE

Mon enfant peut participer aux sorties éducatives organisées par l'accueil de loisirs de Perrigny. Je serai prévenu(e) au préalable des sorties, notamment celles nécessitant un moyen de transport.

**Signature :**

### AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je donne pouvoir à la directrice de l'accueil, ou à défaut son Adjoint, en cas d'impossibilité de me joindre, de faire pratiquer des examens médicaux et/ou de faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence.

**Signature :**

## Responsables de l'enfant

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéros de téléphone :

Portable \_\_\_\_\_ Domicile \_\_\_\_\_ Travail \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéros de téléphone :

Portable \_\_\_\_\_ Domicile \_\_\_\_\_ Travail \_\_\_\_\_

Numéro d'allocataire : \_\_\_\_\_

## Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

### AUTORISATION DE PUBLICATION ET DROIT A L'IMAGE

A l'occasion de sorties ou d'activités pédagogiques, il se peut que mon enfant soit photographié pour publication dans un journal, une brochure, une note d'information, je donne autorisation pour ces prises de photos et ces publications.

**Signature :**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date et signature :

# Règlement intérieur de l'accueil de loisirs

## Article 1 : Présentation de la structure

L'ASH est ouvert à tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire de Perrigny. Nous accueillons les enfants en dehors des heures de classes, le matin, le midi et le soir.

L'accueil, du mercredi ainsi que lors des vacances scolaires, est ouvert aux enfants non scolarisés sur la commune.

## Article 2 : Périodes d'ouvertures

L'accueil est ouvert tous les jours de 7h20 à 18h20, du lundi au vendredi.

Après 18h20, les consignes suivantes seront appliquées : appel des parents ou personnes autorisées pour obtenir des informations concernant le retard et sa durée. En dernier recours, un appel sera fait au maire de la commune qui prendra la décision ou non d'appeler les autorités.

## Article 4 : Recommandations

Les vêtements des enfants doivent être marqués au nom de l'enfant afin d'éviter les pertes ou les échanges. L'accueil décline toute responsabilité concernant la perte, la dégradation d'objets, jeux et jouets personnels.

Lors des mercredis et des vacances scolaires, l'accueil de loisirs ne fournit pas la collation du matin. Si vous souhaitez mettre une collation à votre enfant pour le matin, cela reste tout à fait possible et recommandé.

## Article 5 : Respect et comportement des enfants accueillis

En cas de détérioration du matériel, d'un comportement dangereux pour les usagers ou lui-même, ou incompatible avec la vie en groupe, des mesures injurieuses ou du non-respect du règlement, plusieurs mesures seront prises :

- Mise en place d'une fiche de suivi comportement remplie avec la directrice chaque jour
- Convocation des parents
- Si le comportement reste inchangé, exclusion temporaire
- Si au retour de l'enfant, le comportement reste inchangé, exclusion définitive de l'accueil de loisirs

## Article 6 : Inscriptions

Afin de pouvoir inscrire votre/vos enfant(s) au sein de la structure. Le dossier doit être complet. Vous trouverez le dossier papier à remplir et à remettre à l'accueil.

Les informations doivent également être remplies correctement sur le portail famille.

Si les informations ne sont pas complètes, les inscriptions ne pourront pas se faire.

**Les inscriptions se feront du 1 au 15 du mois pour le mois suivant via le portail famille.**

Date et signatures des représentants légaux : \_\_\_\_\_